

Paris se dote d'un Plan Biodiversité 2018-2024

Sur proposition d'Anne Hidalgo et de son adjointe Pénélope Komitès, le Conseil de Paris a adopté mardi le Plan Biodiversité 2018-2024, qui va renforcer les actions de la capitale en faveur de la protection de la faune et de la flore ainsi que du développement de la place de la nature en ville.

Il est démontré que notre planète vit actuellement sa 6^e extinction des espèces. Pour la première fois, celle-ci est causée par les comportements humains. La protection et la valorisation de la biodiversité sont donc une urgence et une nécessité pour garantir notre avenir collectif.

Depuis 2014, la Maire de Paris mobilise toute son équipe en faveur de la protection de l'environnement et de l'adaptation de la ville au changement climatique. Anne Hidalgo et son adjointe Pénélope Komitès ont soumis mardi au Conseil de Paris un Plan Biodiversité 2018-2024.

Ce plan met en cohérence l'ensemble des politiques publiques liées à la biodiversité et engage Paris à renforcer encore davantage son action en faveur de la protection de la faune et de la flore ainsi que du développement de la place de la nature en ville.

Le changement climatique est une réalité

« Canicules, inondations : nous le voyons dans notre quotidien, le changement climatique est une réalité. Aujourd'hui, il n'est plus temps d'attendre, de spéculer ou de prospecter. Avec ce "Plan Biodiversité de Paris 2018-2024", la Ville de Paris s'engage avec détermination pour une ville soucieuse de la protection de la faune et de la flore ainsi que du développement de la place de la nature en ville », a expliqué Anne Hidalgo, en ouverture des débats.

« Ce plan est un ambitieux programme pour la protection et le renforcement de la biodiversité parisienne, qui s'inscrit dans la durée. La Ville de Paris s'engage ainsi vers des perspectives à court, moyen et long terme, allant jusqu'à 2030 », a souligné Pénélope Komitès, adjointe à la Maire en charge des espaces verts, de la nature en ville, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et des affaires funéraires.

30 actions regroupées en 3 axes

Issu d'une concertation de plus de 2 ans associant les Parisiennes et les Parisiens, les Mairies d'arrondissement, les groupes politiques du Conseil de Paris, les acteurs institutionnels et les associations, le Plan Biodiversité 2018-2024 se décline en 30 actions regroupées en 3 axes :

1. La biodiversité dans une ville engagée - Paris, ville exemplaire

La Ville de Paris souhaite agir positivement pour la biodiversité dans tous ses champs de compétences. La biodiversité sera notamment prise en compte dans toutes les étapes des projets d'urbanisme et d'aménagement, de construction et de rénovation.

2. La biodiversité par et pour tous - Tous acteurs et actrices de la biodiversité

L'éducation et la sensibilisation des citoyens sont des leviers majeurs pour protéger la biodiversité. La Ville de Paris développera des événements et des espaces pédagogiques pour permettre à chacune et chacun de mieux connaître la biodiversité parisienne et de contribuer à la préserver.

3. La biodiversité partout - Penser la Ville comme un atout pour la biodiversité

La Ville de Paris renforcera son action pour la végétalisation de la capitale, par l'ouverture de nouveaux espaces verts mais aussi le développement d'un nouveau modèle urbain où la nature se déploie et s'invite partout où cela est possible, au cœur de l'espace public comme sur le bâti.

La gouvernance du plan

Afin de poursuivre sa démarche partenariale qui a permis son élaboration, plusieurs instances, comme « Le Comité Parisien de la Biodiversité », seront mises en place pour suivre sa mise en œuvre, l'enrichir de nouvelles propositions et poursuivre la mobilisation de chacune et chacun.

Quelques exemples de mesures concrètes :

- **L'événement « Faites le Paris de la Biodiversité »** sous le parrainage de Allain Bougrain-Dubourg, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), dont la première édition se tiendra du 22 avril au 10 juin 2018. Il prévoit des visites, des conférences, des expositions, des animations pour les enfants et leurs familles, etc.
- **La distribution de larves de coccinelles et de chrysopes**, pour sensibiliser le public à l'utilité du développement et de l'installation durable de la biodiversité et en particulier des insectes auxiliaires.
- **La labellisation de 27 jardins en tant que « refuges pour les oiseaux »**, dans le courant de l'année 2018, en partenariat avec la LPO.
- **Le Projet « + de nature en ville »** voté par les Parisiens lors du budget participatif 2016 propose la création de 20 espaces de biodiversité, qui permettront de donner aux

Parisien.ne.s plus de proximité avec la nature sauvage, et de 10 zones humides pour renforcer les trames verte et bleue.

- **Des pollinisateurs sauvages dans le Parc de Bercy (12e).** Ce site est identifié comme particulièrement propices aux pollinisateurs sauvages. Un hôtel à insectes, une spirale en pierres sèches, des carrés de sols tassés et des plantations seront ainsi installés.
- **Une rivière et un cheminement d'eau dans le bois de Vincennes** (avenue des minimes, 12^e). Son réaménagement consiste à recréer la rivière depuis le lac des Minimes sur un linéaire d'environ 1 350 mètres.
- **La désimperméabilisation et la végétalisation de sols bitumés** , avec entre par exemple la création de « cours d'écoles oasis », l'aménagement de jardins comme celui du boulevard Victor dans le 15^e arrondissement ou encore la transformation de l'esplanade Saint Louis en prairies, dans le Bois de Vincennes.

Synthèse du « Plan Biodiversité de Paris 2018-2014 » à retrouver [ici](#).

Contact presse : Perrine Boiton / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61